

**Zeitschrift:** Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales publications scientifiques  
**Herausgeber:** Revue de Théologie et de Philosophie  
**Band:** 27 (1894)  
**Rubrik:** Faits divers

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 28.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## FAITS DIVERS

---

### Augustin Gretillat.

C'est avec un profond regret que nous enregistrons la mort de M. le professeur Gretillat, survenue inopinément, à Neuchâtel, le 12 janvier. Nous ne sommes pas des derniers à ressentir le coup douloureux que ce brusque départ porte, en même temps qu'à sa famille et à la faculté indépendante de Neuchâtel, au protestantisme de langue française tout entier. Nous perdons en lui un fidèle ami et collaborateur. Sa collaboration nous était d'autant plus précieuse que, tout en nous sentant avec lui sur un même fondement quant à la foi, nous ne marchions pas personnellement, en théologie, sous les mêmes enseignes. Il contribuait ainsi pour sa bonne part à conserver à notre Revue le caractère qui l'a distinguée dès son origine, de servir d'organe à tous les hommes de bonne volonté qui, sans préoccupation d'Eglise et de parti, ont à cœur l'étude sérieuse des questions de théologie et de philosophie religieuse. Il est triste de voir s'éclaircir les rangs de ces hommes-là.

H. V.

---

### Concours.

Le Comité central de la *Société Evangélique néerlandaise* fondée en 1853, dans le but de propager parmi les catholiques romains la connaissance et la pratique de l'Evangile, et de combattre l'ultramontanisme comme ennemi de notre liberté

politique et religieuse, met au concours la *composition d'un ouvrage exposant sur une base scientifique les principes de la morale de l'ordre des Jésuites, et décrivant, en partant de là, le caractère de son action et de l'influence qu'il exerce.*

Cet ouvrage ne devra pas dépasser vingt feuilles d'impression. Il devra être fondé sur une étude solide des sources, mais les auteurs ne devront en même temps pas perdre de vue qu'il est destiné avant tout au public cultivé.

On n'admettra au concours que les ouvrages écrits en hollandais, en français ou en allemand, en caractères romains, d'une écriture clairement lisible.

Pour pouvoir participer au concours, les manuscrits doivent parvenir au comité avant le 1<sup>er</sup> décembre 1895. Ce qui viendra plus tard ne sera pas soumis au jury. Celui-ci sera nommé par le Comité central de la société.

Un prix de quatre cents florins (environ 840 francs) sera décerné à l'auteur de l'ouvrage couronné. Le manuscrit deviendra la propriété de la société, qui se réserve le droit de le publier en original ou en traduction. Les manuscrits des ouvrages non couronnés seront tenus à la disposition des auteurs.

Les ouvrages envoyés au concours ne doivent pas être signés, mais marqués d'une devise, et accompagnés d'un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur, et portant en suscription la même devise que le manuscrit qu'il accompagne. Les envois doivent être adressés francs de port au secrétaire de la société, M. J. Herderscheê, docteur en théologie et pasteur à Deventer, Pays-Bas.